



## **FEDERATION CNT PTT**

**Fédération des Activités Postales, du Courrier et des  
Télécommunications**

**Adresse postale : Bourse du travail, Espace MANDELA  
82, Boulevard du général Leclerc 95100 ARGENTEUIL.**

**E-mail : fede.ptt@cnt-f.org**

**Tel : 06 52 93 90 88**

## **ELECTIONS PROFESSIONNELLES A ADREXO :**

- **POUR UN SYNDICALISME DE BASE, INDEPENDANT DU PATRON !**
  - **VOTER POUR LES CANDIDATS DE LA CNT !**

Le 5 février 2016 auront lieu les élections des Délégués du Personnel à Adrexo. Dans ce cadre notre Fédération syndicale CNT présente des candidats sur le site de Montluçon. Il y a un an la direction d'Adrexo a tenté d'interdire la nomination de notre RSS, Mme Ratinet, allant jusqu'à faire appel en Cassation, sans succès, la loi a rejeté la volonté d'Adrexo d'éliminer la CNT du paysage syndical dans l'entreprise.

Adrexo a donc peur de notre organisation syndicale car la direction sait que nous n'avons qu'un objectif : défendre les intérêts matériels et moraux des salariés/ées. Aujourd'hui il s'agit de transformer cette victoire juridique sur le terrain en soutenant les candidats de la CNT.

### **EXTRAITS DE LA PLATEFORME REVENDICATIVE DE LA FEDERATION CNT :**

#### **Revendications concernant la préparation de la distribution.**

En 2013 les syndicats représentatifs ont signé un accord portant sur l'utilisation du domicile personnel du salarié, avec l'octroi d'une indemnisation dérisoire, fixée au prorata du temps de préparation qui est lui déterminé forfaitairement conventionnellement. Ces temps de préparation sont insuffisants pour exécuter cette mission. De plus l'occupation du domicile par les publicités à préparer ne se limite pas à la durée de la préparation, elles demeurent présentes chez le salarié plusieurs jours car les distributeurs prennent en charge les imprimés le jeudi ou le vendredi pour une diffusion la semaine suivante. Par ailleurs la préparation à domicile correspond à la définition du travail à domicile selon le code du travail et Adrexo ne reconnaît pas l'existence de ce travail à domicile ainsi défini et ne se conforme à aucune des règles de droit positif qui s'imposent, tentant de déroger à ce droit en se référant à l'accord inique d'utilisation du domicile.



Aussi notre Fédération revendique la reconnaissance du travail à domicile et l'annulation de l'accord interne « Utilisation du domicile ». Avec les conséquences en matière de défraiement :

- **Prise en compte du temps de manutention de déchargement et de rechargement au domicile avec un forfait éventuel de 30 minutes, alors que la convention prévoyait un forfait d'un quart d'heure lors du chargement au dépôt. Intégration d'un temps supplémentaire pour les distributeurs qui résident en étage.**
- **Paiement des kilomètres induits par le travail à domicile.**
- **Paiement des temps de conduite pour le trajet effectué lors de ces déplacements.**
- **Défraiement de l'usage du domicile pour le temps d'utilisation lors de la préparation et lors du stockage, en droit commun dit frais d'atelier et frais accessoires.**

## **Revendications concernant la distribution : Point concernant les déplacements.**

Pour chacun des déplacements (Centre à Unité Géographique ; Intra UG ; Inter UG) : **transparence sur la connaissance du point de départ, du point d'arrivée et des points de passage. Contrôle contradictoire entre les deux parties** en cas de litige sur le kilométrage, ceci afin d'organiser une action corrective si nécessaire.

## **Revendications concernant la distribution : le temps de distribution.**

La durée de travail ne connaît pas de la notion de temps de travail effectif. La durée rémunérée est une durée forfaitaire dite de pré-quantification, avant que ne se réalise la prestation. Elle est déterminée conventionnellement en se référant à des critères dits objectifs, dont l'un est le poids de la poignée et l'autre le classement du secteur.

Ces deux critères sont sujets à caution car Adrexo agit en toute opacité et refuse toutes études contradictoires. **Le poids de la poignée** est fixé de manière aléatoire, selon une méthode sophistiquée, pointue qui prive le distributeur de la possibilité de tout contrôle d'exactitude. **Le classement du secteur** par Adrexo est réalisé selon des critères propres non conventionnels, du fait de l'imprécision de la convention.

**Aussi la Fédération CNT PTT revendique la mise en place de procédures contradictoires, une remise à plat de la convention sur les imprécisions en matière d'urbanisme (habitat individuel et collectif). Cette revendication est la condition d'une approche transparente de la situation réelle, opposable aux deux parties. Cette revendication est un objectif essentiel afin de ne pas permettre la spoliation des distributeurs qui connaissent une rémunération inférieure du temps de travail d'environ 45%.**

### **UN SYNDICALISME AUTOGERE POUR LUTTER AUTREMENT AUJOURD'HUI ET CONSTRUIRE UN AUTRE FUTUR.**

Face aux valeurs dominantes du profit nous participons aux mouvements qui visent à changer le cours des choses en défendant des valeurs alternatives : **face à l'individualisme : la solidarité, face à l'égoïsme : l'entraide, face à la résignation : l'action collective.**

**Pour nous le syndicat n'est pas une fin en soi**, c'est un outil pour mener les combats sociaux et en même temps préparer la construction d'une société autogérée fondée sur d'autres valeurs. Pour cela **nous sommes indépendants des partis politiques, de l'Etat, du patronat, nous refusons la cogestion et les permanents syndicaux**

**PERSONNE NE TRAVAILLE A TA PLACE,  
QUE PERSONNE NE DECIDE A TA PLACE !!!**

## **Revendications concernant la Mutuelle.**

Notre Fédération dénonce le fait que soit imposé à tous les salariés une Mutuelle obligatoire, nous demandons que les salariés aient la liberté de garder leur Mutuelle s'ils en ont une ou d'adhérer à la Mutuelle de leur choix.

Pour recevoir notre plateforme revendicative fédérale, connaître **LE BRASERO, LA BAFUILLE REBELLE**, bulletins de la Fédération CNT, constituer une section syndicale, adhérer : nous contacter par courriel : [fede.ptt@cnt-f.org](mailto:fede.ptt@cnt-f.org) ou écrire : Fédération CNT PTT, Bourse du Travail, Espace Mandela, 82 Bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil. Tél : 0652939088.